

Bilan des réalisations 2015

Administration municipale

Obstacles et observations	Mesures proposées	Responsables	Suivis
Méconnaissance du principe d'accessibilité universelle, du processus d'élaboration du plan d'action et des obligations légales de la part du personnel.	1. Planifier une activité de sensibilisation portant sur l'accessibilité universelle, permettant de sensibiliser les cadres à la réalité des personnes handicapées (former les équipes, préparer le contenu, échéanciers de rencontres, etc.)	Ressources humaines en collaboration avec la Coordonnatrice des services aux personnes handicapées et la Table de concertation des associations de personnes handicapées	Réalisé
Plusieurs problématiques relatives à l'accessibilité des commerces au centre-ville.	2. Organiser une rencontre portant sur l'accessibilité universelle avec les commerçants du centre-ville dans le cadre de la revitalisation du centre-ville.	Développement économique en collaboration avec les partenaires du milieu et la Coordonnatrice des services aux personnes handicapées	Réalisé
Afin de développer l'expertise des services municipaux en matière d'accessibilité universelle, permettre l'accès à un répertoire contenant des outils portant sur le sujet.	3. Rendre disponible à l'ensemble des services municipaux divers outils portant sur l'accessibilité universelle dans un répertoire commun sur un intranet ou un autre support de partage en vue de leur offrir des solutions favorisant une plus grande accessibilité des services à la population.	Coordonnatrice des services aux personnes handicapées	Réalisé
Méconnaissance du personnel de la réalité vécue par les personnes handicapées et du principe d'accessibilité universelle.	4. Offrir un atelier de sensibilisation pour le personnel des Travaux publics (cols bleus) portant sur la réalité des personnes handicapées.	Ressources humaines en collaboration avec le Groupement des associations de personnes handicapées	Reporté 2016
	5. Offrir un atelier de sensibilisation pour le personnel de première ligne (gestionnaires de transport, chauffeurs, préposés à l'accueil, etc.) portant sur la réalité des personnes handicapées.		Réalisé
Des études démontrent que la moitié de la population québécoise adulte, de 16 à 65 ans, n'a pas les compétences requises pour comprendre et pour utiliser l'information de la vie de tous les jours (maison, travail, communauté, etc.).	6. Offrir à nouveau une formation portant sur des communications accessibles, au personnel des différents services impliqués dans les communications (penser, concevoir et développer du matériel d'information de façon à le rendre accessible à tous)	Communications en collaboration avec les Ressources humaines	Réalisé

Bilan des réalisations 2015

Accessibilité aux édifices publics

Obstacles et observations	Mesures proposées	Responsables	Suivis
Les salles des bâtiments municipaux ne disposent pas toutes d'appareils d'aide à l'audition.	7. Procéder à l'installation de systèmes d'aide à l'audition, aux bâtiments suivants: - Pavillon Mille-Roches - Cour municipale	Travaux publics	En cours
<p>Pour se déplacer avec autonomie, sécurité et aisance, les personnes qui ont des limitations doivent relever de grands défis lors de leurs déplacements dans les lieux publics.</p> <p>Les besoins et les capacités des personnes qui ont des limitations sont souvent méconnus des concepteurs et ne sont pas considérés lors de nouveaux aménagements ou de réaménagements, la présence de nombreux obstacles environnementaux est régulièrement observée.</p>	<p>8. Débuter l'élaboration de fiches normatives pour définir des critères d'aménagement intérieur et extérieur afin de guider les concepteurs. Ces fiches permettront d'éviter la création de nouveaux obstacles et réduire les obstacles existants.</p> <p>Fiches: - Salle de toilettes - Rampe d'accès</p>	Travaux publics en collaboration avec la Coordonnatrice des services aux personnes handicapées et les partenaires du milieu	Reporté 2016
Plusieurs bâtiments municipaux nécessitent des interventions afin d'améliorer l'accessibilité.	<p>9. Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des bâtiments municipaux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre culturel Fernand-Charest - Hôtel de ville - Édifice Saint-Jacques - Centre des aînés johannais - Bibliothèque Saint-Luc - Pavillon Mille-Roches - Cours municipale - Bibliothèque Adélarde-Berger - Colisée Isabelle-Brasseur - Piscine du Complexe sportif Claude-Raymond - Musée du Haut-Richelieu (dans le cadre des travaux de réaménagement de l'entrée principale) 	Travaux publics	Réalisé
	<p>10. Poursuivre l'analyse de l'accessibilité des bâtiments municipaux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pavillon Gérard-Morin - Bibliothèque Saint-Luc (entrée Espace culture) - Terminus 	Travaux publics	Réalisé

Bilan des réalisations 2015

Circulation et stationnement

Obstacles et observations	Mesures proposées	Responsables	Suivis
Les panneaux de signalisation temporaires sont installés de façon non conforme.	11. Élaborer une fiche normative pour la signalisation temporaire des panneaux réalisés par les organismes.	Travaux publics en collaboration avec la Coordinatrice des services aux personnes handicapées	Reporté 2016
Dans les stationnements municipaux, plusieurs espaces de stationnement pour personnes handicapées ne sont pas adéquats.	12. Poursuivre le réaménagement des cases de stationnement conformément à la nouvelle norme de la Ville : - Centre des Aînés (coin Victoria et Jacques-Cartier N.) - Cour municipale (reporté 2016)	Travaux publics en collaboration avec les Infrastructures et gestion des eaux	Réalisé

Loisir et soutien aux organismes communautaires

Obstacles et observations	Mesures proposées	Responsables	Suivis
Développer des moyens pour outiller le personnel à l'accueil, en regard de la réalité des personnes ayant des besoins particuliers.	13. Élaborer une fiche-conseil pour le personnel afin d'améliorer l'accueil et le service aux personnes ayant des besoins particuliers.	Loisirs et bibliothèques en collaboration avec la Coordinatrice des services aux personnes handicapées	Réalisé
On ne connaît pas le portrait précis de l'accessibilité des parcs. Jumelé à de nouveaux obstacles identifiés en 2014 lors de la consultation du milieu. Les parcs n'offrent pas toujours des équipements de loisirs adaptés aux besoins des enfants ayant des limitations.	14. Débuter l'analyse de l'accessibilité des parcs	Loisirs et bibliothèques	En cours
La ville est appelée à collaborer financièrement avec les écoles pour l'aménagement des cours d'école.	15. Présenter aux représentants de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, la nouvelle grille d'analyse d'accessibilité d'aménagement des parcs élaborée par la Ville.	Loisirs et bibliothèques	Reporté 2016
Pour les personnes à mobilité réduite, voyager relève du défi. Qu'on parle d'attraits touristiques, d'hébergement, de restauration, de moyens de transport public, chacun de leur déplacement exige une organisation complexe.	16. Élaborer une démarche de sensibilisation en collaboration avec Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région pour le développement du tourisme accessible.	Loisirs et bibliothèques en collaboration avec Tourisme Saint-Jean-sur-Richelieu et Région	Reporté

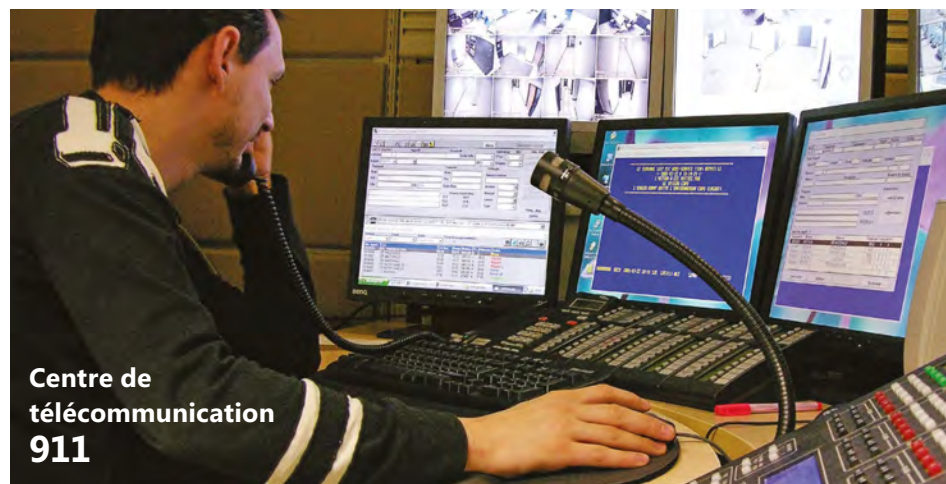
Bilan des réalisations 2015

Communications

Obstacles et observations	Mesures proposées	Responsables	Suivis
	17. Développer et améliorer l'information et la visibilité de l'onglet « Accessibilité » du site Web de la Ville.	Communications en collaboration avec la Coordonnatrice des services aux personnes handicapées	Réalisé

Sécurité et mesures d'urgence

Obstacles et observations	Mesures proposées	Responsables	Suivis
Difficulté pour les personnes en déficience auditive de communiquer avec les premiers répondants.	18. Planifier une formation pour le personnel du Centre de télécommunication 911, portant sur le fonctionnement des nouveaux systèmes ATS informatisés. Acquisition de quatre appareils ATS permettant aux personnes ayant une déficience auditive de communiquer avec les premiers répondants.	Service de police	Réalisé
Le formulaire d'inscription au programme de secours adapté pour les personnes qui nécessitent une attention particulière (PNAP) lors d'une évacuation n'est pas disponible en ligne.	19. Offrir la possibilité d'effectuer une inscription en ligne pour le programme de secours adapté destiné aux personnes nécessitant une aide particulière (PNAP).	Sécurité incendie en collaboration avec les Communications	Réalisé



• Programme de secours adapté en ligne (PNAP)

Une situation d'urgence nécessite que vous soyez évacué de votre domicile ?

AIDEZ-NOUS À INTERVENIR EFFICACEMENT !

Le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu offre aux personnes à mobilité réduite, la possibilité de s'inscrire à un registre informatisé permettant de fournir, aux intervenants d'urgence, des informations privilégiées concernant les personnes nécessitant une attention particulière (PNAP) et d'intervenir efficacement en fonction de la situation.

Le Service PNAP est gratuit et s'adresse principalement aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu qui ont besoin d'assistance pour évacuer un bâtiment et se réfugier dans une zone sécuritaire en cas d'urgence.

Pour s'inscrire, il suffit de compléter le formulaire prévu à cet effet et le retourner par la poste à l'adresse suivante :

- Service de sécurité incendie
- Division prévention
- 525, rue Saint-Jacques, C. P. 1025
- Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
- J3B 7B2

Où trouver ce formulaire ?

- Sur le site Internet de la municipalité au sjr.ca/pnap
- Après de votre association
- NB: Service de sécurité incendie (430 297-2318)

UNE SEULE OBLIGATION! Effectuer une mise à jour annuelle et aviser le Service de sécurité incendie de tout changement de situation (déménagement, décès, etc.)

L'information contenue au Registre est strictement confidentielle et ne peut être utilisée à d'autres fins que celle visant à assurer la sécurité des personnes en cas de sinistre.

Bilan des réalisations 2015

Transport

Obstacles et observations	Mesures proposées	Responsables	Suivis
À plusieurs reprises, les autobus effectuent des manœuvres non sécuritaires lors du débarquement des usagers, en raison des voitures qui sont stationnées devant les arrêts d'autobus.	20. Élaborer un projet de réglementation pour l'aménagement des zones d'accès aux arrêts d'autobus, ainsi que les normes techniques et la signalisation conséquente.	Transport et mobilité urbaine	Reporté 2016
Absence de critères précis concernant l'aménagement d'un arrêt d'autobus	21. Élaborer une fiche normative comprenant des critères d'aménagement pour les arrêts d'autobus (dimensions, mobilier urbain, éclairage, etc.).	Transport et mobilité urbaine	En cours
	22. Élaborer une grille d'analyse pour l'implantation d'un arrêt d'autobus (sécurité, achalandage, arrêt en amont, en aval, etc.).		En cours
Il est important de communiquer nos services accessibles.	23. Faire la promotion des services accessibles du transport en commun.	Transport et mobilité urbaine	Réalisé
	24. Transmettre la fiche d'identification des obstacles dans l'envoi annuel effectué aux membres du transport adapté.		Réalisé

